



Durée de validité de l'aprf

Par **Massilienne**, le **15/06/2010** à **23:55**

Bonjour,

j'ai un APRF depuis le 2 février 2010, et depuis j'essai de trouver des solutions pour être régularisé. Pas facile!

On m'a dit que si je trouvais une promesse d'embauche , je pourrais être régularisé par le travail. Ma question est, connaissez-vous des entreprises qui peuvent m'aider?

Aussi je sais qu'un APRF a une durée de validité de un an. Après, que seront les démarches que je pourrais entreprendre s'il vous plaît? J pourrais faire ma demande de titre de séjour directement en préfecture? Sera-t-elle automatiquement validée sachant que je suis marié? N'y a t il pas un risque que je me rende en préfecture mm si je n ai pas de papiers?

Merci de vos réponses.

Cordialement